

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine aval	Andrésy, amont écluses	Rivière	Andrésy	72,540	72,600	Andrésy

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus entre les 17 et 18 octobre 2022.

Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m ³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
245	2022-RBS-PK 72.450 22E090660-001	Oui	Non dangereux	En cours	Non inertes

Prélèvements réalisés le 02/05/2022.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	o Grand gabarit	<input checked="" type="checkbox"/>
	o Petit gabarit	<input type="checkbox"/>
- Canal :	o Grand gabarit	<input type="checkbox"/>
	o Petit gabarit	<input type="checkbox"/>
	o Annexe : rigole, fossé	<input type="checkbox"/>
- Milieu :	o Urbain : habitat	<input checked="" type="checkbox"/>
	o Rural	<input checked="" type="checkbox"/>
	o Industriel	<input type="checkbox"/>
	o Portuaire	<input type="checkbox"/>

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation :
78DDT20100014 - PPRI de la Seine et de l'Oise - Approuvé en 2007
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR230A	la Seine du confluent de l'Oise (exclu) au confluent de la Mauldre (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03125000 - La Seine à Poissy 1), environ 6 km en aval ; les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr> datent de 2017. Les espèces principales sont la perche commune, l'anguille et le gardon. Les espèces secondaires sont la perche soleil et la brème.

Type de berges :

En amont immédiat de l'écluse, les berges sont de type lisse (palplanche, dalle béton) (atlas schéma environnemental des berges d'Ile-de-France - IAU - 2012).

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'avant-projet d'arrêté relatif aux frayères du département des Yvelines (10/11/2011) indique la présence de frayères dans la Seine pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de planer, lamproie de rivière, lamproie marine, saumon atlantique, truite de mer, vandoise) et de la liste 2 (alose feinte, grande alose, brochet) de Andrésey à Port-Villez.

Des frayères potentielles à chabot et vandoise ont été recensées environ 6 km en aval du site (GéolIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Dans la zone de travaux, il est difficile de statuer sur la présence de frayères pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière). La nature des berges apparaît défavorable à la fraie du brochet.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Andrésey, amont écluses	Écologie	ZPS (<i>Zone de protection spéciale</i>)	Non	
		ZNIEFF 2 (<i>Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II</i>)	Non	
		ZNIEFF 1 (<i>Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I</i>)	Non	
		ZICO (<i>Zone importante pour la conservation des oiseaux</i>)	Non	
		SIC (<i>Site d'intérêt communautaire</i>)	Non	
		APB (<i>Arrêtés de protection de biotope</i>)	Non	
		Ramsar (<i>zone humide d'importance internationale</i>)	Non	
		RNCFS (<i>Réserve nationale de chasse et de faune sauvage</i>)	Non	
		CEN (<i>conservatoire d'espaces naturels</i>)	Non	
		CDL (<i>Conservatoire du Littoral</i>)	Non	
		PN (<i>Parc national</i>)	Non	
		PNR (<i>Parc naturel régional</i>)	Non	
		RNN (<i>réserve naturelle nationale</i>)	Non	
		RNR (<i>réserve naturelle régionale</i>)	Non	
		RB (<i>réserve de biosphère</i>)	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), ide mélanote, vandoise, bouvière et brochet ont été recensés à la station de Poissy. La présence de grande alose, alose feinte, lamproie marine, saumon, truite de mer, vandoise et chabot a été signalée environ 6 km en aval du site (GéolIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Andrésy, amont écluses	possible	oui	non	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction.

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière et la loche de rivière.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Description :
 Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur (voir cartes de l'arrêté préfectoral du 30/06/2007).
 Pour visualiser les "Aléas hydrauliques" ou les "Zonages réglementaires", cocher la couche correspondante dans l'onglet "Thèmes".

Carte publiée par l'application CARTELIE
 © Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires
 SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2I (DOM/ET)

Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion

Valorisation

- Aménagements paysagers
- Renforcements de berges
- Comblement de carrières
- Comblement de ballastière
- Compostage
- Épandage agricole
- Régilage

Remobilisation dans le milieu

- Remise en suspension
- Nivellement

Stockage

- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)

Traitement préalable à la valorisation ou au stockage

Volumes : (en m ³)
245

Localisation du site :

Plateforme de traitement et de valorisation d'Extract à Bruyères-sur-Oise. Installation ICPE autorisée (arrêté préfectoral du 6 mars 2014).